

**Institut de Formation Georges Daumezon
de l'Établissement Public de Santé Mentale
de l'Agglomération Lilloise (EPSMal)**

Numéro de déclaration d'existence au titre de la formation continue : 31.59.P0077.59

Formation de Secouriste en Santé Mentale

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant suivre la formation de secouriste en santé mentale (PSSM)

L'admission : Pas de sélection à l'entrée en formation.

Prérequis : Pas de prérequis exigé. Public majeur uniquement.

La formation est assurée par les formateurs accrédités PSSM France :

Madame Verschueren Virginie et Monsieur Martié David.

Objectifs :

Appliquer un plan d'action permettant de venir en aide aux personnes en souffrance psychique.

CALENDRIER ET HORAIRES PREVISIONNELS DES SEQUENCES :

La durée de la formation est de 14h sur deux jours consécutifs.

Les horaires prévus sont de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

L'accueil du premier jour aura lieu à 8h30.

COÛT :

250 euros à régler après réception de la facture (=avis des sommes à payer) émise par le service financier (après service fait). Le coût comprend la formation et le manuel des premiers secours en santé mentale.

**Le nombre de places étant limité à 16, les inscriptions seront faites par ordre d'arrivée.
La formation ne pourra pas être mise en œuvre s'il y a moins de 8 participants.**

Une convocation définitive vous sera adressée 1 semaine avant la date prévue de la session.

Vous trouverez les conditions générales de formation sur notre site internet

www.institut-formation-daumezon.fr - Rubrique IFGD / Qualité

LIEU DE LA FORMATION :

Etablissement Public de Santé Mentale de l'agglomération Lilloise

Institut de Formation G. Daumezon- 1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille

Nos conditions générales de formation sont disponibles sur notre site www.institut-formation-daumezon.fr / Rubriques IFGD / Qualité.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat au 03 28 37 45 60

Du lundi au vendredi de 8h à 17h ou par mail : institut.daumezon@ghtpsy-npdc.fr



Plan d'accès du site
Saint-André-lez-Lille



Entrée Site de Saint-André-lez-Lille
1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille

En venant de l'autoroute A25 Dunkerque/Lille :

- Sortie autoroute A25 N°7 : Lomme
- Rocade Roubaix/Tourcoing
- Sortie N°8 - Saint-André/La Cessoie
- au Burger King, à droite
- au 2ème feu à gauche
- l'Établissement se trouve tout droit avant le croisement rue Général Leclerc

En venant de Lille

Prendre la D750 direction Ypres
Lambersart / Saint-André-lez-Lille

En venant de Roubaix

Prendre la Rocade Nord Ouest
Sortie 9 puis prendre la D949
direction Saint-André-lez-Lille

Coordonnées GPS

Latitude 50.6665989
Longitude 3.04809990000011

En bus

Ligne 50 et Corolle - Arrêt St Jean de Dieu
Liane 1, ligne 90 et Corolle - Arrêt Lommelet

Vous pouvez prendre vos repas au restaurant du personnel pour un coût total de 12 € (réglable par espèces ou chèque bancaire à l'ordre de « Régie recettes tickets repas EPSM »).

Attention : paiement séparé de l'inscription à la formation.

Si vous souhaitez déjeuner au self du personnel, prévoir votre paiement le 1^{er} jour de formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à
Institut de Formation G. DAUMEZON - Formation PSSM
1 rue de Lommelet, BP 4, 59871 Saint-André-Lez-Lille cedex - Tél: 03 28 37 45 60

Un bulletin d'inscription par personne

DATE DE LA SESSION SOUHAITEE : _____

NOM DE FAMILLE : M. Mme _____

NOM D'USAGE : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Mail : _____

RQTH ou Situation de Handicap (Référénte handicap : johanne.sanchez@ghtpsy-npdc.fr ☎ 03.28.37.45.62)

Souhaite bénéficiaire des 2 repas au self pour la somme de 12 euros (réglable par espèces ou chèque bancaire à l'ordre de « Régie recettes tickets repas EPSM » le 1^{er} jour de formation). OUI NON

COUT DE LA FORMATION : 250,00 € (deux-cent-cinquante euros) par stagiaire

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION : Le paiement s'effectuera après réception de la facture (= avis des sommes à payer) à l'issue de la formation.

Financement personnel

Financement employeur : Une convention doit être établie avant la formation, joindre impérativement une attestation de prise en charge et préciser les données suivantes :

Nom de l'Etablissement :

Nom et prénom du signataire de la convention :

Fonction du signataire de la convention :

Adresse :

Siret de l'Etablissement :

CHORUS pro (si administration) – Identifiant :

CHORUS pro (si administration) – Code service :

Mail et/ou numéro de téléphone pour correspondance :

.....

DATE :

SIGNATURE :